

## Grève des hôtesses de l'air et des stewards Frenchbee du 27 au 31 août 2026

Paris, le 21 août 2026,

Le SNPNC-FO (Syndicat National du Personnel Navigant Commercial) et la CGT, représentant les hôtesses et Stewards de la compagnie Frenchbee, déposent un préavis de grève du 27 au 31 août 2026 inclus.

Ce mouvement est la conséquence d'une **dégradation continue des conditions de travail** : des plannings devenus trop instables, un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle de plus en plus difficile à préserver, une fatigue qui s'accumule et une rémunération qui ne suit plus les contraintes du métier et l'augmentation du coût de la vie. Derrière ces revendications, il y a aujourd'hui un véritable mal-être et des salariés épuisés. La compagnie ne peut plus l'ignorer.

### 1. Des plannings devenus imprévisibles

Depuis plus d'un an, nous alertons la Direction sur les **changements incessants de plannings**, parfois au dernier moment, et sur les sollicitations des hôtesses et Stewards pendant leurs jours de repos.

Cette situation a des conséquences très concrètes : **difficulté à organiser sa vie familiale, à prévoir un rendez-vous ou simplement à savoir quand on pourra réellement se reposer.**

Les jours de repos et les congés doivent redevenir de vrais temps de repos. Les PNC ne peuvent pas être considérés comme disponibles en permanence pour pallier les difficultés d'organisation de la compagnie.

Nous demandons donc **des plannings plus stables, des changements mieux anticipés et le respect réel des jours de repos, des congés, du droit à la déconnexion et des délais de prévenance.**

### 2. Une fatigue qui s'accumule

Cette instabilité permanente s'ajoute à des rythmes de travail déjà exigeants : vols long-courriers, travail de nuit, décalages horaires, enchaînements de rotations et récupération parfois insuffisante.

Les signalements de fatigue effectués par les équipages doivent être réellement pris en compte. Lorsqu'une même rotation est régulièrement signalée comme trop fatigante, **l'organisation doit être revue plutôt que d'attendre que les salariés soient épuisés.**

Cette prévention doit concerner tous les PNC, qu'ils soient basés à **Paris-Orly ou à La Réunion.**

### **3. Plus de contraintes pour un salaire qui ne suit plus**

Les contraintes augmentent, la flexibilité demandée aux PNC augmente et les responsabilités augmentent. **Mais les salaires, eux, ne suivent pas.**

Une partie importante de notre rémunération dépend des heures de vol réalisées. Un PNC peut donc subir davantage de changements de planning et de contraintes tout en volant moins et, finalement, **en gagnant moins.**

Nous demandons une rémunération qui reconnaisse réellement **l'expérience, les responsabilités, les contraintes du métier et l'évolution du coût de la vie.**

**Nous avons dialogué. Nous avons alerté. Nous avons proposé. Nous avons négocié.**

Pourtant, malgré les engagements pris, les améliorations attendues ne sont pas au rendez-vous. Sur le terrain, les PNC constatent au contraire que leurs conditions de travail continuent de se dégrader.

Notre demande est pourtant simple : **pouvoir connaître son planning, pouvoir réellement se reposer, pouvoir préserver sa vie personnelle et être rémunéré à la hauteur des contraintes du métier.**

Le SNPNC-FO demande donc à la Direction de **prendre la mesure de l'urgence et d'ouvrir immédiatement de véritables négociations.**

**Des solutions existent encore pour éviter ce conflit. Sans avancées concrètes, la Direction portera la responsabilité des perturbations qui pourraient affecter les passagers du 27 au 31 août 2026.**